



Directives Label Talent Valable dès la saison 2025/2026

Table des matières

Art. 1 Clubs concernés	2
Art.2 Catalogue des critères	3
Art. 2.1 Catégorie « Structure»	3
Art. 3 Certification / récompenses	3
Art. 4 Encadrement du Label	3
Art. 4.1 Structure générale des visites Label.....	3
Art. 4.2 Encadrement	3
Art. 5 Devoirs des clubs	4
Art. 5.1 Tâches, compétences et obligations.....	4
Art. 5.2 Délais.....	4
Art. 6 Modalités de paiement	5

Art. 1 Clubs concernés

Selon les dispositions réglementaires, certaines catégories sont soumises de manière contraignante au «Label Talent» peuvent participer :

Nombre Clubs	Club	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	Nombre équipes
1	Rapperswil-Jona Lakers	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
2	ZSC Lions	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	-	3
3	HC Davos	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
4	EHC Kloten	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
5	GCK Lions	U14-Elit	U16-Elit		U21-Elit	3
6	EHC Winterthur	U14-Elit	U16-Elit	-	-	2
7	EHC Dübendorf	U14-Elit	U16-Elit	-	-	2
8	Thurgauer Young Lions	U14-Elit	U16-Elit	-	-	2
9	EHC Bülach	U14-Elit	-	-	-	1
10	Lausanne Hockey Club Academy	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
11	Gottéron MJ Sàrl	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
12	HC Ajoie	U14-Elit	U16-Elit			2
13	EHC Visp Lions / Valais-Wallis Future	U14-Elit	U16-Elit			2
14	Genève Futur Hockey	-	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	3
15	Genève-Servette HC Ass.	U14-Elit	-	-	-	1
16	HC Sierre	U14-Elit	-	-	-	1
17	HC Les Griffons	U14-Elit	-	-	-	1
18	HC Université Neuchâtel	U14-Elit	-	-	-	1
19	HC Yverdon les Bains	U14-Elit	U16-Elit	-	-	2
20	HC Valais Chablais Futur	U14-Elit	-	-	-	1
21	SC Bern Future	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
22	HC Lugano	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
23	EV Zug	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
24	EHC Biel-Bienne Spirit AG	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
25	SCL Young Tigers	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
26	HC Ambri Piotta Giovani	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
27	EHC Basel Nachwuchs	U14-Elit	U16-Elit		-	2
28	HC Dragon Thun	U14-Elit	U16-Elit	-	-	2
29	GDT Bellinzona	U14-Elit	-	-	-	1
30	HC Innerschwyz	U14-Elit	-	-	-	1
31	EHC Olten Prospect	U14-Elit	-	-	-	1
32	CP Meyrin Association	U14-Elit	-	-	-	1
33	SC Langenthal Nachwuchs AG	U14-Elit	U16-Elit	-	-	2
34	SC Rheintal	U14-Elit		-	-	1
35	HCC Academy	U14-Elit	U16-Elit	-	-	2
36	EHC Chur	U14-Elit		-	-	1
37	EHC Illnau-Effretikon	U14-Elit		-	-	1
Participants	37	36	24	13	13	86

Art.2 Catalogue des critères

Le catalogue des critères complet figure en annexe. Le catalogue est publié sur le site web.

Critères rouges : Les clubs doivent connaître ces critères, la saisie et l'évaluation s'effectuent directement via la SIHF.

Art. 2.1 Catégorie « Structure »

Toutes les organisations (SA/club = une organisation) alignant au moins deux (2) équipes ou plus au sein du Label Talent remplissent les critères de la catégorie « Structure ».

Les points « Structure » ne peuvent pas être cumulés (à l'intérieur de plusieurs clubs partenaires / sur plusieurs Labels → Talent Label & Label Ambition).

Art. 3 Certification / récompenses

Les 3 meilleurs clubs Talent-Label (scores les plus élevés) obtiennent une récompense et cela sera communiqué comme il se doit.

Chacun des 2 meilleurs clubs par catégorie d'âge (scores les plus élevés) seront récompensés par un diplôme.

Art. 4 Encadrement du Label

Le Comité technique est en charge de la mise en œuvre technique et du contrôle de la qualité du Label Talent.

Art. 4.1 Structure générale des visites Label

Niveau	Visite	Contact sur le terrain
U21-Elit	• Direction technique SIHF	« Sur demande » L'invitation suivra par chaque directeur du sport de club
U18-Elit	• Direction de sport	
U16-Elit	• Administration Label	
U14-Elit	• HC U21/U18 (obligatoire)	

Art. 4.2 Encadrement

Des coachs instructeurs encadrent les clubs individuellement ou en groupe (visites de terrain / critères web).

Assistance technique en cas de questions concernant la plateforme web : coach@sihf.ch.

Art. 5 Devoirs des clubs

Art. 5.1 Tâches, compétences et obligations

- Les compétences des différents acteurs et groupes sont définies dans le règlement du Talent Label
- Tous les clubs participants ou le Comité technique peuvent déposer des demandes jusqu'à 20 jours avant l'assemblée Label correspondante. Le catalogue des critères fait partie intégrante des Directives.
- Participation à la réunion annuelle « Label Talent »
- Les clubs doivent remplir dûment le Label Talent en tant que critère « Talent-Label 25/26 ».

Les questions d'ordre sportif doivent être adressées aux instructeurs ou Andreas Götz.

Art. 5.2 Délais

Date	Description	Responsabilité
15.09.2025	Ouverture de la plateforme Label	SIHF
31.12.2025	Facturation 1ère partie des subventions selon Art. 6	Club
15.03.2026	Attribution du Label Talent: la plateforme pour les clubs sera fermée	Club
15.04.2026	Conclusion de l'évaluation	SIHF
22.04.2026	Délais pour recourir contre les ratings (7 jours)	Club
30.04.2026	Envoi des ratings définitifs	SIHF
31.05.2026	Facturation selon le rating définitifs	Club





Art. 6 Modalités de paiement

Les montants sont communiqués. Le club établit une facture pour le montant le concernant. 1^{re} tranche au 31 décembre 2025.

Le club peut facturer un montant forfaitaire pour chaque équipe :

Équipe	Montant
U21-Elit	CHF 35'000.00
U18-Elit	CHF 12'000.00
U16-Elit	CHF 4'000.00
U14-Elit	CHF 1'000.00

Le décompte final et le paiement final selon le rating définitif et déduction faite de la 1^{re} tranche (en fonction de la réception des contributions en faveur de la promotion de la relève destinées au Label Talent).